

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Conseil Communautaire du	9 décembre 2016
--------------------------	-----------------

à 18h00

N°ordre	90
N° identifiant	2016-0522

Titre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses - Redevances eau et assainissement - Tarifs 2017

Rapporteur(s)	Laurent LUCAUD Gérard SOL
Date de la convocation	

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

PJ.

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	4- Commission Qualité environnementale - transition énergétique et gestion du cycle de l'eau 1- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Transition énergétique Direction Eau - Assainissement
------------------	---

Les montants des redevances eau et assainissement sont fixés par délibération.

Concernant le budget annexe eau, les besoins de financements sont:

- d'abord liés à la nécessité de protéger la ressource en eau et de mettre en œuvre les protections réglementaires (principalement Fleury et le captage de la Varenne dans le Clain, mais également les captages de Verneuil et Fontaine)
- liés aussi au raccordement d'un forage et à la création d'un ouvrage de régulation à Fleury et au renforcement de la liaison Verneuil - Les Cosses pour anticiper l'urbanisation de la zone Aliénor d'Aquitaine
- par ailleurs liés aux contraintes de résorption des fuites (amélioration du rendement) et de gestion patrimoniale (renouvellement des conduites, réhabilitation des réservoirs, résorption des branchements en plomb, renouvellement des compteurs) et induits par le développement de l'agglomération.

Pour 2017, il est proposé de fixer le prix du m³ d'eau potable à 1,2684 € en dehors des taxes, soit une augmentation de 1,26 centimes d'euro par rapport au tarif 2016.

Concernant le budget annexe assainissement, les besoins de financement sont liés à:

- des mises aux normes de petites unités de traitement des eaux usées (stations de Virolet à Ligugé, station de la Torchaise à Béruges, suppression de la lagune des Bruères à Mignaloux-Beauvoir), de postes de relèvement et à la fin de l'opération d'assainissement des secteurs de Limbre et Moulinet sur Migné-Auxances
- des études pour la mise en place de l'autosurveillance des réseaux
- des études pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Chasseneuil du Poitou.

Pour 2017, il est ainsi proposé de fixer le prix du m³ d'eau assainie à 1,3437 € en dehors des taxes, soit une augmentation de 1,33 centimes d'euro par rapport au tarif 2016.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (siglée AELB dans le tableau qui suit) fixe et collecte des contributions réglementaires et obligatoires.

Ainsi, le tableau ci-dessous présente les composants de la facture d'eau et d'assainissement pour 1 m³. Il est précisé que 89 % des abonnés sont à la fois des abonnés de l'eau et de l'assainissement collectif.

ANNEE	2016	2017	Evolution en valeurs	Evolution en %
EAU (Hors toutes taxes)	1,2558	1,2684	0,0126	1,00%
Prélèvement (AELB)	0,0432	0,0426	-0,0006	-1,39%
Pollution (AELB)	0,2300	0,2300	0,0000	0,00%
TOTAL H T	1,5290	1,5410	0,0120	0,78%
T V A	0,0841	0,0848	0,0007	0,78%
ASSAINISSEMENT (Hors toutes taxes)	1,3304	1,3437	0,0133	1,00%
Modernisation (AELB)	0,1800	0,1800	0,0000	0,00%
TOTAL H T	1,5104	1,5237	0,0133	0,88%
T V A	0,1510	0,1524	0,0013	0,88%
PRIX GLOBAL EAU et ASSAINISSEMENT (Toutes taxes comprises)	3,2745	3,3018	0,0273	0,83%

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le tarif de la redevance eau de 1,2684 € HT le m³
- d'adopter le tarif de la redevance assainissement de 1,3437 € HT le m³
- de décider que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les recettes correspondantes seront encaissées au compte 70111 du budget annexe eau et au compte 70611 du budget annexe assainissement.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.6
Nomenclature Préfecture	Contributions budgétaires

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS cedex